



# REGLEMENT

**1 – Le PAL Run** est une course pédestre organisée **le dimanche 19 avril 2026** sur le site du parc d’attractions et animalier LE PAL dans la commune de Saint-Pourçain sur Besbre. Deux courses sont proposées. Le PAL Run : distance 10 km avec classement et La MAGIC PAL Run : distance 3,5 km (à partir de 6 ans – nés en 2020 et avant) sans chronométrage ni classement. Les déguisements sont autorisés.

## **2 – Organisation et assurance**

L’organisation est assurée par le Comité d’Allier d’Athlétisme avec le soutien technique du club d’athlétisme de Dompierre sur Besbre, l’EACCD.

Responsabilité civile : la responsabilité de l’organisateur et des participants est couverte par la police d’assurance N° C2025-16739 souscrite par le Comité D’Allier d’Athlétisme auprès de MACL Assurances – 141 Avenue Salvador Allende – 79031 NIORT

Assurance Dommages Corporels : sauf s’ils y ont renoncé, les athlètes licenciés FFA sont couverts par une assurance dommages corporels. Il est vivement conseillé aux autres athlètes de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

## **3 – Conditions de participation / maximum 2200 coureurs**

**LE PAL RUN : départ à 8h00 - course mixte ouverte à partir de la catégorie Cadets (nés en 2010 et avant).** Soumise à la présentation obligatoire : Soit d'une licence Athlé Compétition, Athlé Running, Athlé Entreprise délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation - Soit d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une Fédération agréée, sur laquelle doit apparaître la non-contre-indication à la pratique de l’Athlétisme ou de la Course à pied en compétition - Soit de l’attestation PPS délivrée sur <http://pps.athle.fr>

\* Licence et/ou attestation PPS à enregistrer en ligne lors de l’inscription.

+ Questionnaire de santé pour les mineurs participants au 10 km

+ Autorisation parentale à remplir en ligne par les parents pour les mineurs

**LA MAGIC PAL RUN : départ à 8h30 - course mixte sans classement ni chronométrage, à partir de 6 ans (nés en 2020 ou avant).** Pas de certificat médical mais autorisation parentale obligatoire pour les mineurs. **Attention pas de marcheurs acceptés mais uniquement des coureurs.** Le Parc devant ouvrir au public à 10h00, les concurrents devront franchir la sortie à 9h45. Les juges sur le circuit auront la possibilité d’orienter les retardataires vers la sortie si cela s’avère nécessaire pour respecter cette contrainte.

Les personnes sans dossard ne seront pas admises sur le parcours à l’intérieur du parc et celles qui ont un billet d’entrée ne pourront accéder au parc qu’à partir de 10h.

#### **4 – Droits d'inscription**

LE PAL Run : 17 € course / 42 € course + entrée 1 jour au PAL\* jusqu'au 31 janvier

19 € course / 44 € course + entrée 1 jour au PAL \* jusqu'au 31 mars

22 € course / 47 € course + entrée 1 jour au PAL\* à partir du 1<sup>er</sup> avril

MAGIC PAL Run : 11 € course / 36 € course + entrée 1 jour au PAL \* jusqu'au 31 janvier

13 € course / 38 € course + entrée 1 jour au PAL\* jusqu'au 31 mars

16 € course / 41 € course + entrée 1 jour au PAL\* à partir du 1<sup>er</sup> avril

**1€ par coureur est reversé à la Fondation Le PAL Nature.**

\* Billet valable une journée le samedi 18 ou le dimanche 19 avril 2026

**Le retrait du billet d'entrée pour le PAL se fera UNIQUEMENT sur le village du PAL Run au PAL**

*\* le samedi à partir de 9h00*

*\* le dimanche jusqu'à 11h00*

#### **5 – Inscription et paiement**

Uniquement en ligne sur le site **http://sportips.fr** avant le **13 avril 2026**. Aucune inscription sur place. Tout engagement est ferme et définitif et ne donnera pas lieu à un remboursement en cas de non-participation (sauf pour raison médicale sur présentation d'un certificat médical). En cas d'annulation de l'épreuve, l'athlète sera au choix, intégralement remboursé ou son engagement sera reporté sur l'édition suivante.

L'organisation se réserve le droit d'arrêter les inscriptions avant cette date si les **2200 participants** sont sur l'ensemble des 2 courses.

L'inscription sera définitive uniquement si le dossier est complet (copie licence et/ou attestation PPS, autorisation parentale complétée pour les mineurs) et le paiement effectué.

#### **6 – Challenge Entreprise, Collectivité ou Association.**

L'entreprise (ou collectivité ou association) la plus représentée sur les deux courses sera récompensée par un challenge.

#### **7 - Dossards**

L'athlète doit porter visiblement son dossard sur la poitrine pendant toute la durée de l'épreuve et pourra le conserver après l'arrivée.

La remise des dossards se fera **sur présentation d'une pièce d'identité** à Vichy, à Moulins ou au PAL (les lieux exacts et les horaires de retrait seront confirmés ultérieurement).

Le lieu du retrait du dossard sera à préciser sur le bulletin d'inscription et **ne pourra être modifié**.

#### **8 – Chronométrage**

Le chronométrage de la course Le PAL RUN sera fait grâce à une puce à fixer avec les liens sur la chaussure. Cette puce doit être obligatoirement rendue après l'arrivée. Une facturation de 5€ sera faite au concurrent en cas de non-restitution.

Aucun chronométrage sur la MAGIC PAL RUN, allure libre sans classement à l'arrivée.

#### **9 - Classement et récompenses**

A la remise des dossards, un Tee-Shirt Le PAL Run. Une médaille Finisher et un gobelet souvenir seront remis à tous sur la ligne d'arrivée.

Pour la course le PAL RUN seront récompensés les 3 premiers au scratch féminin et masculin ainsi que les 1ers de chaque catégorie.

Un trophée sera remis à l'entreprise et à l'association la plus représentée.

Les résultats seront publiés en live sur le site du Comité d'Allier d'Athlétisme <http://www.run-athle-03.fr> le jour de la course.

## **10 – Ravitaillement**

Un ravitaillement solide et liquide sera sur le site uniquement à l'arrivée. En cas de chaleur, un ravitaillement en eau sera installé sur le parcours. Il faudra se munir de son gobelet.

## **11 – Protection de l'environnement**

Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors-course du concurrent fautif. **Un gobelet sera remis sur la ligne d'arrivée. Aucune bouteille d'eau ne sera distribuée.**

## **12 – Sécurité et couverture médicale**

La sécurité de l'organisation sera assurée par la société de secourisme UNASS et par la présence d'une ambulance et d'un médecin sur le site. Tout concurrent est tenu à l'assistance en cas de défaillance d'un autre concurrent dans l'attente des secours. La compétition se déroule sur des voies totalement fermées à la circulation.

## **13 – Droit à l'image**

De par sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à l'image et autorise l'organisateur ainsi que les ayants droit et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support, pour une durée de 2 ans dans le monde entier.

## **14 – Force Majeure**

En cas de force majeure, l'organisateur pourra à tout instant mettre fin à la manifestation. Les participants en seront prévenus par tous les moyens possibles, ils devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation. Le non-respect de ces consignes entraînera de-facto la fin de la responsabilité de l'organisateur. Le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement, ni aucune indemnité à ce titre.